

Association Nationale des Gens du Voyage Catholiques

N° 13
MARS 2008

Bulletin de liaison

L'EDITO

Certains signes laissent penser que quelque chose va bouger dans les semaines ou les mois à venir... Pour le meilleur ou pour le pire ?

En premier lieu, l'ANGVC fait le constat que d'année en année elle travaille toujours plus. En 2007, 154 dossiers ont été suivis par l'association. Cela représente plus de 300 interventions pour les familles concernées. Et c'est sans compter le travail opéré localement par les associations départementales ou les antennes de l'ANGVC. Alors qu'elle démontre le caractère unique de sa démarche d'accompagnement, ses subventions n'augmentent pas contrairement au coût de la vie. Faire plus avec moins en somme...

D'un autre côté, la France vient de vivre ces dernières semaines une période électorale particulière puisqu'il s'agissait d'élire les maires des quelques 36 000 communes et une partie des conseillers qui siègent dans les conseils généraux des départements. Nous avons senti un faible intérêt sur les questions des gens du voyage. Effectivement, qui oserait prendre un risque sur ce sujet ? C'est dommage car les questions que nous avons à poser - souvenez-vous du questionnaire joint avec notre dernier bulletin - sont essentielles pour le stationnement et l'habitat des familles. Si nous rapprochons cette frilosité, au mieux cette indifférence, du sondage effectué pour le Secours Catholique avant les élections qui indique que 49% des maires sortants ne sont pas favorables à l'accueil des gens du voyage sur leur commune, cela ne peut que nous inciter à nous mobiliser encore plus pour faire valoir le droit des familles à pouvoir stationner ou habiter quelque part.

Enfin, la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité (HALDE) et la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) viennent d'épingler à tour de rôle l'Etat et le gouvernement sur les discriminations et l'iniquité de traitement appliquées aux gens du voyage. Peu avant, le Premier Ministre avait demandé à Pierre Hérisson, le président

de la Commission Nationale Consultative des Gens du Voyage (CNCGDV) qui avait fait voter dans la loi de prévention de la délinquance les articles prévoyant l'expulsion des gens du voyage par les préfets et non plus par les juges, de faire des propositions avant l'été sur la question du stationnement et des grands passages.

Quelle concertation avec l'ensemble des voyageurs est engagée dans ce cadre ? Que va-t-il en sortir ? Les positions ou les actes posés dans le passé laissent craindre la prise de décisions inadaptées ou inefficaces devant les enjeux. Alors que la France va présider l'Union européenne à compter du 1er juillet prochain, ne doit-elle pas se montrer exemplaire quant au sort qu'elle réserve à ses citoyens ? Nous demanderons qu'elle n'oublie pas une fois encore les voyageurs pour le respect effectif des droits universellement reconnus de tous.

Marc Béziat, le Délégué général



SOMMAIRE

- ⇒ Un hommage à Frédéric ARDANT
- ⇒ Travailleur indépendant : modification des obligations
- ⇒ Chanson : paroles de Tony
- ⇒ De vous à nous

ADHESIONS 2008
 Adhérez et faites adhérer autour de vous !
 Pensez aussi à renvoyer les carnets finis !

.... **INFO** **INFO**

ADIEU L'AMI



© A-M AUGER

Nous venions juste de mettre sous enveloppe et d'envoyer le bulletin du mois de décembre quand nous avons appris avec une grande émotion le décès de l'assistant juridique de l'association, Frédéric ARDANT.

Il était mon collègue, il était notre ami. Certains d'entre vous lui avaient parlé au téléphone, d'autres l'avaient rencontré au siège à Saint-Denis ou aux Saintes-Maries-de-la-Mer. Beaucoup d'entre vous nous ont fait part de leur chagrin et nous avons transmis tous vos messages à son épouse et à ses filles.

La famille avait choisi le cadre de l'intimité pour les obsèques mais une messe a été célébrée le 26 janvier à l'église de la Madeleine à Paris. Les membres du Bureau de l'association ont rejoint les rangs de ses amis et de sa famille pour partager leur tristesse. Au nom de tous les voyageurs, Alice JANUEL a dit ce message :

Frédéric,

On ne te voyait pas souvent physiquement à cause de nos dispersions à travers la France. Mais tous les voyageurs reconnaissaient ta voix au téléphone. Tu étais un homme d'écoute pour tous : Manouches, Roms, Yéniches, Gitans... Tu savais nous guider dans nos démarches juridiques. A nos yeux, tu étais un Juste. Tu voulais rétablir du dialogue et de l'Amour entre voyageurs et Gadje.

A l'ANGVC, tu étais plus qu'un salarié, tu étais un ami, un proche, un familier avec qui on partageait notre vie, nos joies, nos peines, nos prières.

Aujourd'hui, ta voix, ton conseil juste, ta présence nous manquent. Ton bureau nous paraît bien vide. Nous ne t'oublierons pas. Là où tu es, nous savons que tu peux nous aider et nous souffler un petit conseil.

Amitié Frédéric. A bientôt lorsque nous nous retrouvons. Nous te confions à Notre Dame des Gitans.

TEMOIGNAGES

Je viens vous présenter mes sincères condoléances. C'est avec grand regret que je viens d'apprendre la disparition de Monsieur Frédéric. Je l'avais rencontré personnellement à La Houssaye au sein de notre association pendant une réunion et j'ai eu de la chance de pouvoir l'entendre au téléphone juste avant qu'il soit opéré. Il avait été très ému comme moi de l'entendre. Je sais qu'il faisait un travail remarquable et j'avais pu le remercier personnellement au nom de tous les gens du voyage de Sein et Marne et ceux du Gard éventuellement et beaucoup d'autres départements. Beaucoup de voyageurs étaient contents de ses démarches en tant que conseiller juridique. J'ai entendu parler de lui souvent et beaucoup de nous pensaient souvent à lui.

Je tenais à présenter à toute sa famille nos sincères condoléances. Je voulais lui offrir un dernier hommage, un petit poème écrit pour lui, que je vous joins.

Françoise Gaspard, la Dame du Voyage (17/12/2007)

La destinée	Tu es parti
S'est trouvée sur ton chemin	Un peu plus loin
Mais,	Là-bas
Sache que	Où ce matin
Dans nos cœurs	Le destin
De voyageurs	T'a tendu
Tu nous a	La main.
Apporté beaucoup	Du fond de mon cœur
De bonheur	Merci Frédéric.
Pour nous,	

On vient d'apprendre à l'instant la disparition de Monsieur Frédéric. Nous avons tenu à vous présenter nos sincères condoléances à toute sa famille. On tenait à le remercier personnellement pour toutes les démarches qu'il a dû effectuer à notre rencontre au sujet de tout problème que nous avons eu. Pour nous, ce fût un homme simple et il restera un homme d'honneur. Nous avons été heureux de l'avoir connu et souvent entendu. Il nous a beaucoup aidé et c'est pour cela que du fond de notre cœur de voyageur nous lui rendons cet hommage.

Merci Monsieur Frédéric Ardant. On ne vous oubliera pas.

A toute sa famille, nos sincères condoléances.

David et Nathalie Dédinger (17/12/2007)

INFO INFO INFO INFO

TRAVAILLEUR INDEPENDANT : MODIFICATION DES OBLIGATIONS

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) aide les créateurs d'entreprises à démarrer leurs projets, notamment par l'octroi de prêts. Nous avons demandé à Sandrine LABORDE, coordinatrice nationale des actions auprès des gens du voyage, quelles étaient les principaux changements intervenus en 2008 dans les obligations des travailleurs indépendants. Nous joignons en complément une fiche pratique concernant la déclaration complémentaire des revenus.

Le REGIME SOCIAL DES INDEPENDANTS (RSI)

Tout travailleur indépendant doit payer sa couverture sociale comprenant des cotisations pour sa retraite, sa couverture maladie, une contribution aux allocations familiales, la formation professionnelle, la CSG et la CRDS. En 2008, ces cotisations seront prélevées par **un seul organisme : le Régime Social des Indépendants (RSI)**. Adieu donc Ava, Organic, Urssaf et Ram. Ce nouvel interlocuteur modifie quelque peu les pratiques en terme de paiement des cotisations. Auparavant, le calendrier des paiements était compliqué, **dorénavant les cotisations** d'assurance maladie, d'allocations familiales, la CSG et la CRDS dues par les non salariés **seront payées mensuellement ou trimestriellement**. Il en sera de même pour les artisans et commerçants concernant leurs cotisations d'assurance vieillesse et d'invalidité décès.

Le paiement mensuel (le 5 ou le 20) **sera la règle** et le non salarié ne pourra pas y renoncer en cours d'année. Pour bénéficier du paiement trimestriel (5/2, 5/5, 5/8 et 5/11), il doit en faire la demande.

► **Attention** : le RSI propose un prélèvement des échéances en demandant un Relevé d'Identité Bancaire ou Postale et en faisant signer systématiquement une autorisation de prélèvement. **Il est possible de refuser le prélèvement automatique mensuel.**

Pour les créateurs d'entreprise en 2007, et ceux à venir au chômage ou bénéficiaires des minimas sociaux avant leur création, un dispositif d'Etat permet d'être exonéré partiellement des cotisations sociales. Ils sont alors redevables uniquement de la CSG et CRDS la première année de leur activité. Depuis le 1^{er} janvier 2008 s'ajoute la retraite complémentaire obligatoire. Le RSI fait un rattrapage sur l'année en cours.

Par exemple, pour une création au 30 juin 2006, le chef d'entreprise a payé au titre des 6 premiers mois environ 300€ de CSG CRDS. Au 15 février 2008, le RSI lui demande 1000€ jusqu'au 30 juin 2008 au titre du reste de CSG CRDS et de la retraite complémentaire (environ 700 euros à l'année).

Une autre nouveauté permet depuis le 1^{er} janvier 2008 d'aider les entreprises générant peu de revenus : c'est ce qu'on appelle le **bouclier social ou micro social**. La loi prévoit que les cotisations dues par les « micro BIC » (artisans ou commerçants) ne pourront être supérieures à une fraction du chiffre d'affaires (14% pour les activités d'achat-vente et 24,60% pour les activités de prestations de service). Le RSI appliquera la mesure la plus favorable, mais il peut être utile de le lui suggérer si besoin.

► **Attention** : cette mesure ne s'applique pas aux créateurs bénéficiant d'autres exonérations (ACCRE, etc..)

LES DECLARATIONS DE REVENUS AUX SERVICES FISCAUX

En ce début du mois d'avril, les organismes sociaux et fiscaux sollicitent les chefs d'entreprise en vue d'établir les déclarations de revenus. **La déclaration de revenus est obligatoire même si les revenus de l'activité sont faibles ou inexistant.** Le centre d'impôt auquel l'entreprise est rattaché transmettra la déclaration à remplir (2042C). Si l'entreprise s'est créée en 2007, le chef d'entreprise doit aller chercher une déclaration vierge dans n'importe quel centre des impôts.

Les entreprises relevant du régime « micro » doivent déclarer leurs chiffres d'affaires. Les impôts appliqueront des abattements pour déterminer le bénéfice forfaitaire. **Ce bénéfice sera la base de calcul des impôts et des cotisations sociales.**

► **Rappel** : Taux d'abattement forfaitaire 2007 sur le chiffre d'affaires pour les entreprises au régime Micro 2007

- 71% pour l'achat revente dans la limite de 76 300 euros
- 50% pour les prestations de service dans la limite de 27 000 euros

► *Par exemple* : Recettes d'une activité de vente ambulante de 10 000 euros en 2007. Ce montant se déclare dans la déclaration de revenus 2042C. L'avis d'imposition qui arrivera en septembre précisera 2 900€ de bénéfice (71% d'abattement). Autre exemple : Recettes d'une activité d'entretien d'espaces verts de 10 000 euros en 2007. Ce montant se déclare dans la déclaration de revenus 2042C. L'avis d'imposition qui arrivera en septembre précisera 5 000€ de bénéfice (50% d'abattement).



Tony DEBART a certainement un don. En quelques instants, il gratte sur le papier et ses paroles deviennent musique. Il chante sa fierté et sa révolte qu'il souhaite partager. Sur l'air de la chanson « Rouge » de Michel SARDOU.

Nous, nous le peuple gitan que la France a renié

Nous, des martyrs de la guerre que l'on a oubliés

Nous que l'on chasse de partout, qui sommes des mal aimés

Nous, nous on n' veut qu'une seule chose c'est pouvoir voyager

Nous on est pas des voyous, on est pas des brigands

Il y a des mauvais partout, pas que chez les gitans

Pas un homme sur la terre n'est tout noir ou tout blanc

Nous, nous on est mal jugés depuis bien trop longtemps

Refrain : 1 fois

Nous, nous un peuple si fier qui mourrait pour l'honneur

Qui n'abandonne pas un frère et qui ignore la peur

Nous, nous on n' baisse pas la tête et même face à la mort

On r'vient pas en arrière, on honore nos paroles.

Refrain : 2 fois

Refrain : Je rêve de liberté, qu'il n'y ai plus d'interdit

Je rêve de voyager aux quatre coins du pays

Moi, je rêve d'exister de Marseille à Paris

Je n'veux pas posséder, je veux vivre ma vie

DE VOUS A NOUS

► Beaucoup d'entre vous rencontrent des problèmes pour faire **raccorder leur terrain aux réseaux d'électricité**. L'ANGVC reçoit beaucoup d'appels sur cette question qui représente 20% de ses interventions. Elle constate qu'EDF, l'opérateur historique, tend à appliquer avec plus de rigueur ses obligations et ouvre, souvent avec réticence, des contrats temporaires de 6 mois, renouvelables une seule fois, pour les compteurs provisoires. Lorsqu'ils arrivent à échéance, EDF coupe le raccordement sans prévenir et refuse par la suite tout nouveau raccordement en prétextant qu'il lui faut un accord écrit (contraire à la jurisprudence du Conseil d'Etat) de la commune (ce que celle-ci ne souhaite jamais fournir). EDF n'étant plus le seul opérateur de la distribution d'électricité, **nous vous invitons par conséquent à vous renseigner auprès des autres opérateurs** dont vous trouverez la liste ci-jointe.



© DR

► Certains d'entre vous sont des utilisateurs d'Internet et possèdent même une adresse de courrier électronique, une adresse email. La question nous a été posée, afin de réduire les charges pour l'association, si nous pourrions envoyer le **bulletin trimestriel par courrier électronique** aux adhérent(e)s qui le souhaitent. Aussi, faites nous parvenir un message à l'adresse email de l'association et nous vous enverrons votre bulletin par Internet. Les autres continueront toujours à recevoir leur bulletin en version papier.

► La Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité (HALDE) a rendu publiques le 11 janvier ses recommandations au gouvernement afin qu'il rétablisse une égalité de traitement concernant la carte d'identité, la circulation et les contrôles, l'inscription sur les listes électorales, la scolarisation des enfants et l'accès aux stationnement sur les aires d'accueil des gens du voyage. La HALDE demande à être informée des suites données à ses recommandations dans un délai de 6 mois.

► La nouvelle a fait rapidement le tour de France auprès de leurs amis et des associations qui ont manifesté leur solidarité à Steph et Marie. Ils avaient acquis ces derniers mois un terrain dans le Var et ont dû faire face rapidement à l'hostilité de voisins (plaintes et pétition). La municipalité a également engagé une procédure judiciaire pour non-conformité de la clôture et du portail et EDF refusait leur branchement. Après maintes interventions, la situation semblait pourtant se normaliser et les obstacles levés quand **un incendie d'origine criminelle** a ravagé en leur absence la cabane où étaient rangés leurs affaires et le matériel professionnel. Ils ont déposé une plainte devant cette nouvelle manifestation de racisme envers les Tsiganes. L'ANGVC souhaite que le(s) auteur(s) de cet acte imbécile et odieux sera (-ont) confondu(s) et jugé(s).

► Suite à la publication d'une enquête effectuée pour le Secours Catholique avant les élections municipales, où 59% des maires sortants se déclarent défavorables à l'accueil des gens du voyage sur leur commune, la Ligue des Droits de l'Homme a demandé le 5 mars à l'Etat de faire **respecter la loi Besson**, qu'il reconnaisse la **caravane comme un logement** et que le droit au logement opposable s'applique sans discrimination en matière de stationnement.

► ERSIC, un opérateur d'accès Internet, souhaite savoir si les voyageurs sont intéressés d'avoir un **accès Internet** accessible dans leurs déplacements moyennant le paiement d'un forfait régulier ou d'un prépaiement forfaitaire sans engagement. Merci de nous **envoyer votre avis ou votre commentaire** à l'ANGVC qui transmettra.